CHSCT des Pyrénées Atlantiques du 06 mai 2020
Déclaration liminaire

L'UNSA Éducation vous alerte sur la situation de reprise dans le 1er degré en prévision du déconfinement du 11 mai.

La semaine de préparation à marche forcée débutée le 04 mai avec la parution la veille du protocole sanitaire validé, puis de la circulaire relative à la réouverture des écoles le soir même, ne laissera pas indemne les agents de l'Education Nationale des Pyrénées Atlantiques.

Les réunions en visio conférence avec les élus, avec la hiérarchie, pour étudier les problématiques sanitaires ; la communication avec les familles libérées d'obligation de scolariser, convaincre et motiver certains élèves fragilisés pour venir, ne pas venir ; l'organisation des professionnels en présentiel, en distanciel ; coordonner les besoins en AESH ; l'organisation des groupes d'élèves avec le renfort de la commune, sans la commune, des élèves prioritaires, des élèves en partie en présentiel, des élèves uniquement en distanciel ; l'installation du matériel dans la classe, dans les toilettes et vérifier la présence des produits, matériels et équipement ; le marquage, le fléchage, l'organisation des flux dans la classe, dans l'école, aux abords de l'école ; la vérification sanitaire ; la routine sanitaire, se laver les mains, la distanciation dans les flux ; la préparation de l'accueil si spécialisé de ce retour pas pour tous, avec la psychologue de l'école, (oui mais quand ? Elle se partage déjà avec d'autres écoles) et ne pas oublier qu'il faudra le refaire pour une partie des élèves restés chez eux ; la préparation pédagogique, les bilans individuels nécessaires mais surtout garder à l'esprit « l'enjeu de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires à la poursuite d'études dans la classe supérieure »[1] à un mois du terme de l'année scolaire ; se préparer à faire respecter la distanciation sociale avec des enfants si tactiles, si joyeux de se retrouver, pratique professionnelle sans précédent.

L'UNSA Éducation vous alerte.

Ce travail invisible du grand public et pour l'intérêt de la Nation nécessite temps et énergie. Le temps imparti est trop court et l'organisation se construit dans des moments de relations à distance dont on sait la complexité à la charge des participants. La spécificité du 1er degré pour une telle organisation de reprise est la plus sensible du monde éducatif et c'est ce 1er degré prioritaire à l'ouverture. Viendront ensuite les spécificités du 2nd degré, puis l'impact sur les services administratifs. Tous les agents n'en ressortiront pas indemnes.

L'UNSA Éducation vous alerte des risques psychosociaux. Nous recommanderons l'utilisation du registre Santé et Sécurité au Travail et du droit d'alerte, préalable au droit de retrait. Nous accompagnerons sur le terrain tous les collègues confrontés aux problématiques que la doctrine sanitaire nous impose en regard de la situation de reprise que l'Education Nationale provoque.

[1] Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages du 04 mai 2020 / point 3.3